



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Attestation sur l'honneur  
(service de presse en ligne)**

Je, soussigné(e) (NOM Prénom) .....

Directeur(trice) du service de presse en ligne (titre du SPEL) :

.....

Déclare sur l'honneur m'engager à publier les annonces légales conformément aux dispositions prévues par la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 et ses textes d'application.

Cet engagement comprend en particulier :

- le respect du prix fixé, dans chaque département, par arrêté interministériel ;
- le respect des règles de présentation des annonces fixées par ce même arrêté ;
- la mise en ligne sur la base de données ACTULEGALES des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 28 décembre 2012 modifié relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale.

Je m'engage également à porter à la connaissance de la préfecture du Haut-Rhin tout changement intervenant en cours d'année (numéro d'inscription à la CPPAP, changement de contenu éditorial, changement de siège social, rachat du titre ou regroupement de plusieurs titres, baisse importante de la diffusion ou de la fréquentation, etc.).

En outre, je déclare être informé(e) que :

Toute infraction aux dispositions de la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 et aux textes pris pour son application est punie d'une amende de 9 000 €. Le préfet pourra prononcer la radiation de la liste pour une période de trois à douze mois. En cas de récidive la radiation pourra être définitive (article 4 de la loi n°55-4 du 4 janvier 1955).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (article L 441-6 du code pénal).

Fait à

Signature du directeur du SPEL précédée de  
la mention « Lu et approuvé »

Le